

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MARSAS


**TRANSFERT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE**  
 DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 033 272 21 J0016 T01 déposé le 27/10/2022, complet le 27/10/2022 et affiché le 22/11/2022	
Par :	LUMINO ENERGY
Demeurant à :	25 bis, avenue de Bordeaux 86130 JAUNAY MARIGNY
Sur un terrain sis à :	Gaudry Sud 33620 MARSAS 272 ZH 94
Nature des Travaux :	Remplacement de la toiture existante et pose de panneaux photovoltaïques

**ARRÊTÉ DE TRANSFERT**  
**de non-opposition d'une déclaration préalable**  
**au nom de la commune**

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,

Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 27/10/2022 par la société LUMINO ENERGY représentée par Monsieur DORNBUSCH David pour le transfert de la déclaration préalable n°033 272 21 J0016 sur un terrain situé Gaudry Sud à Marsas (33620);

Vu la demande de transfert de la déclaration préalable présentée par la société LUMINO ENERGY représentée par Monsieur DORNBUSCH David

Vu l'acceptation du transfert du titulaire de l'autorisation initiale, Madame MIRAC Colette en date du 12/10/2022,

**ARRETE**

**Article 1:** La demande de transfert de la déclaration préalable est **ACCORDEE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

A Marsas, le 29/11/2022

Le Maire,

Brigitte MISIAK

